

JE TRAVAILLE DANS LE BTP

INFORMATION IMPORTANTE POUR MA SANTE



J'interviens dans un bâtiment, sur une machine
ou une installation industrielle

**Je constate qu'ils datent
d'avant le 1^{er} juillet 1997**

ATTENTION ! QUE DOIS-JE FAIRE ?

Informez tout de suite le responsable des travaux
Lui demander s'il dispose du document de repérage
avant travaux ou avant démolition

POURQUOI ?

Il y a peut-être de l'amiante !

OÙ PEUT-IL Y AVOIR DE L'AMIANTE ?

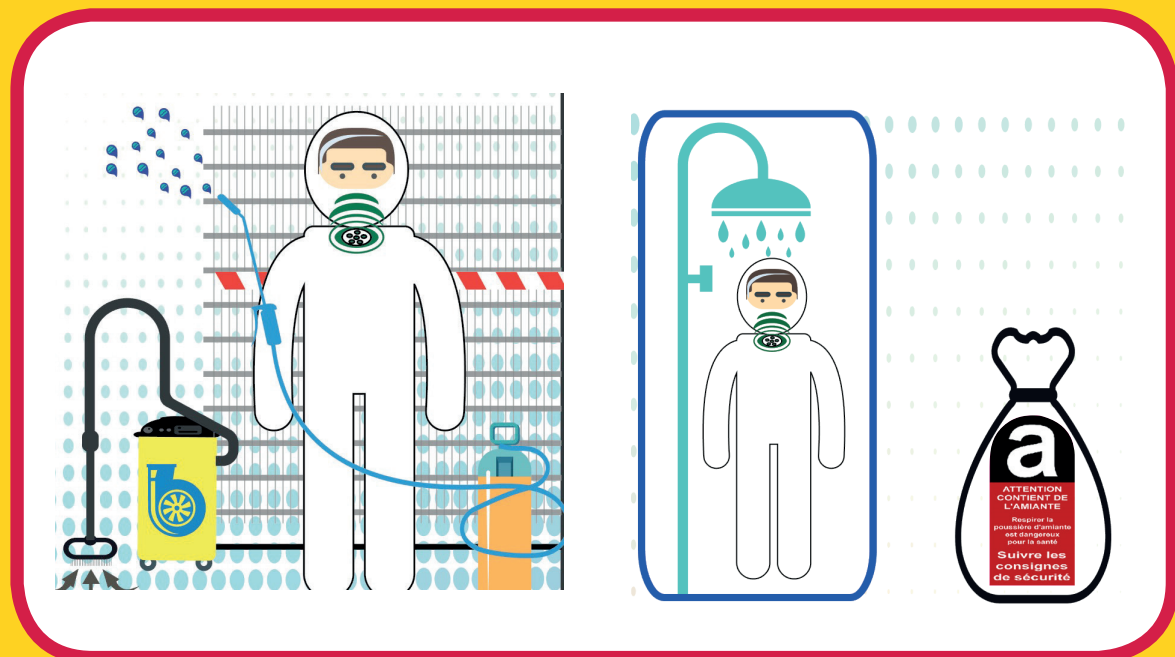
Dalles de sol, enduit, peinture, canalisations, colles, etc.



ET S'IL Y EN A ?

Je n'ai pas suivi de formation amiante :

→ Je n'y touche pas !



J'ai suivi une formation amiante :

**→ J'applique les principes de prévention
pour limiter l'empoussièrément
et protéger l'environnement**

**→ Je me décontamine et je rassemble
les déchets amiantés et les EPI*
jetables dans un sac **a**miante**

*Équipements de Protection Individuelle